

DELIBERATION

**présentée lors de l'Assemblée Générale Statutaire de la CCI Haute-Savoie,
le Jeudi 12 Mai 2022**

**Convention d'aménagement de « l'avenue des Alpes » signée entre la CCI
Haute-Savoie, la commune d'Epagny Metz-Tessy et la SCI Kiwi**

Contexte

La SCI Kiwi (émanation de la Compagnie de Phalsbourg) va construire sur la zone d'Epagny un ensemble commercial communément dénommé « Open Sky » sur un ténement situé « Avenue des Alpes », propriété de la CCI Haute-Savoie ; un bail à construction a été signé entre la CCI et la SCI Kiwi à cet effet.

L'autorisation de réalisation du projet par la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (nécessaire à la délivrance du permis de construire) a été conditionnée par l'engagement de la commune d'Epagny Metz-Tessy à réaliser des aménagements de desserte sur le Domaine public (cf. annexe 1) : création d'un giratoire sur l'avenue des Alpes au droit d'Open Sky (en lieu et place de la raquette d'accès existante), mise à double sens de l'avenue des Alpes par la création d'une 3^{ème} voie longeant le site Open Sky et modification du carrefour avenue des Alpes / avenue du Centre / rue de l'Industrie avec maintien du site propre bus.

Pour ce faire, la commune d'Epagny Metz-Tessy souhaite acquérir une partie des parcelles AO n°178 et n°182, propriétés de la CCI Haute-Savoie ; cette acquisition porte sur une surface d'environ 38 m² pour la parcelle 178 et d'environ 144 m² pour la parcelle 182, soit au total 182 m² environ, avec une valeur vénale estimée à 35 €/m² (soit 6 370 € au total). Les parties des parcelles concernées par cette vente figurent sur l'annexe 2 (AO 178b et AO 182b).

Après réalisation des travaux de requalification de l'avenue des Alpes, une partie de la voie ne sera plus ouverte à la circulation générale sur deux emprises : DP1 (en vert dans l'annexe 2) et DP2 (en orange). La CCI souhaite acquérir l'emprise DP2 pour l'intégrer dans le périmètre du bail à construction consenti à la SCI Kiwi en vue de réaliser la voie d'accès du projet Open Sky. Ce ténement de 132 m² a une valeur vénale estimée par la DDFIP à 35 m² (soit 4 620 €) et doit être déclassé du Domaine public communal de manière anticipée pour pouvoir être vendu.

NB : la SCI Kiwi va de son côté acquérir l'emprise DP1 (134 m²) afin de créer une liaison piétonne avec la parcelle bâtie AO n°20, dont elle est propriétaire et qui accueille actuellement l'enseigne Maisons du Monde.

Pour finaliser cette opération, la CCI Haute-Savoie doit valider, lors de son Assemblée Générale du 12 mai 2022, le projet de délibération ci-dessous :

Délibération

Après avoir entendu l'exposé de son Président concernant le projet d'aménagement de l'avenue des Alpes sur la commune d'Epagny Metz-Tessy,

L'Assemblée Générale de la CCI Haute-Savoie, réunie en son siège le 12 mai 2022 à Annecy :

- ***Approuve le projet d'aménagement de l'avenue des Alpes à Epagny Metz-Tessy,***
- ***Valide la modification par avenant du bail à construction consenti par la CCI Haute-Savoie au profit de la SCI Kiwi,***
- ***Autorise le Président de la CCI Haute-Savoie à signer la « convention d'aménagement de l'avenue des Alpes » avec la commune d'Epagny Metz-Tessy et la SCI Kiwi et tout autre acte et document se référant à cette opération d'aménagement.***

Résultat du vote

Quorum : 21

Nombre de membres : 40

Nombre de membres en exercice : 40

Nombre de membres ayant voté : 24

BESSI Fabien, BLEIN Emmanuelle, BOUVET Didier, CARRIER Philippe, CHARVIER Nicolas, CLAIRET Claire, COLLARD DE SOUCY Renaud, CUISINIER Jean-Luc, DECARROZ Aurélie, DETURCHE Thierry, DIZERENS Sylvain, DUFOUR Annie, DUPAIN Laurent, FADILI Khadija, LATHUILLE Pierre, MANZONI Aurore, MERMILLOD-LARUAZ Christine, MICHAUD Isabelle, MONOD Grégory, PAYOT-PERTIN Henri, PLANCHAMP Marie-Pierre, RAMEAUX Sophie, REY Pascal, SADOUX Richard.

Nombre de voix pour : 24

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de refus de vote : 0

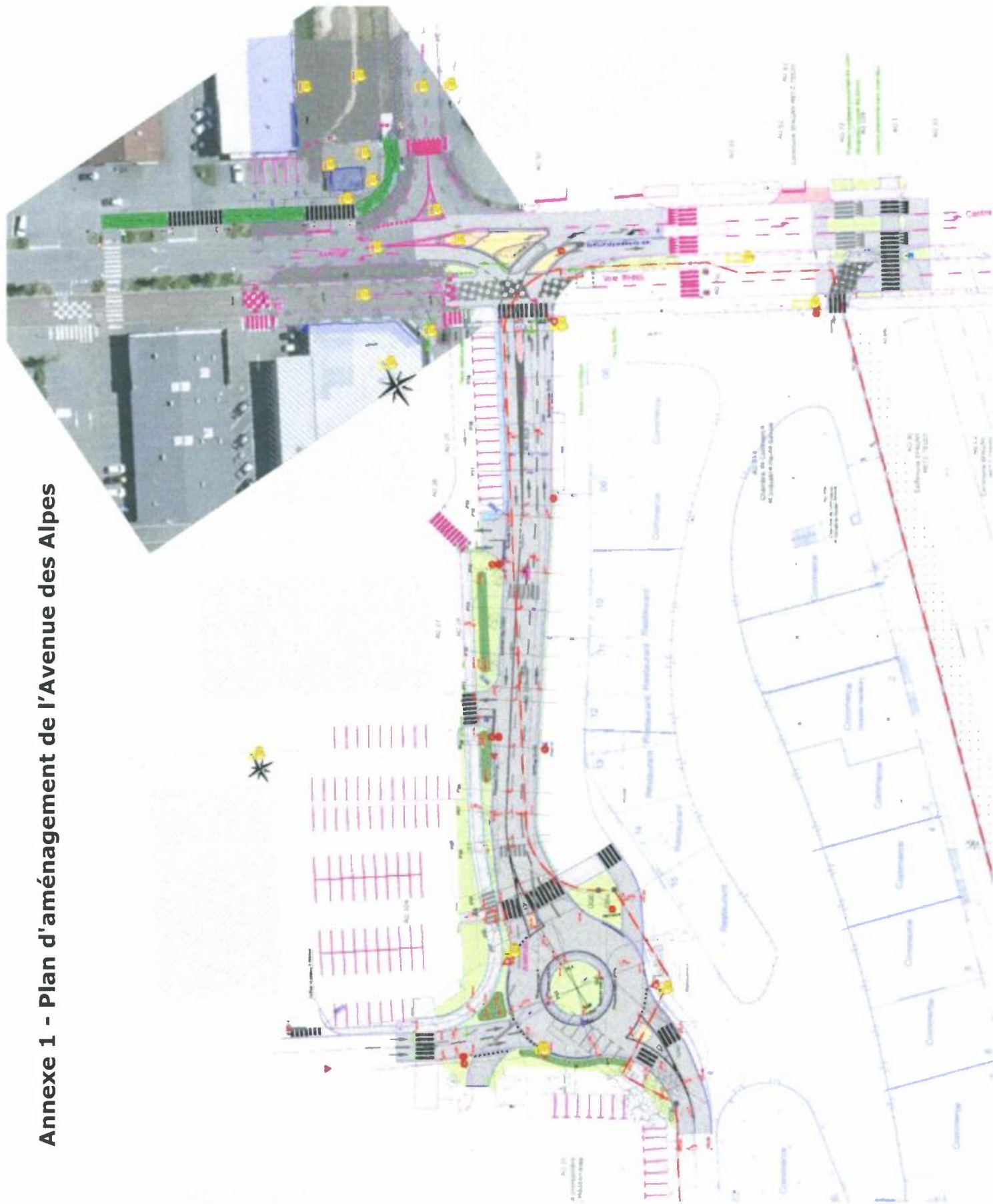
La Secrétaire
Richard SADOUX



Le Président
Philippe CARRIER

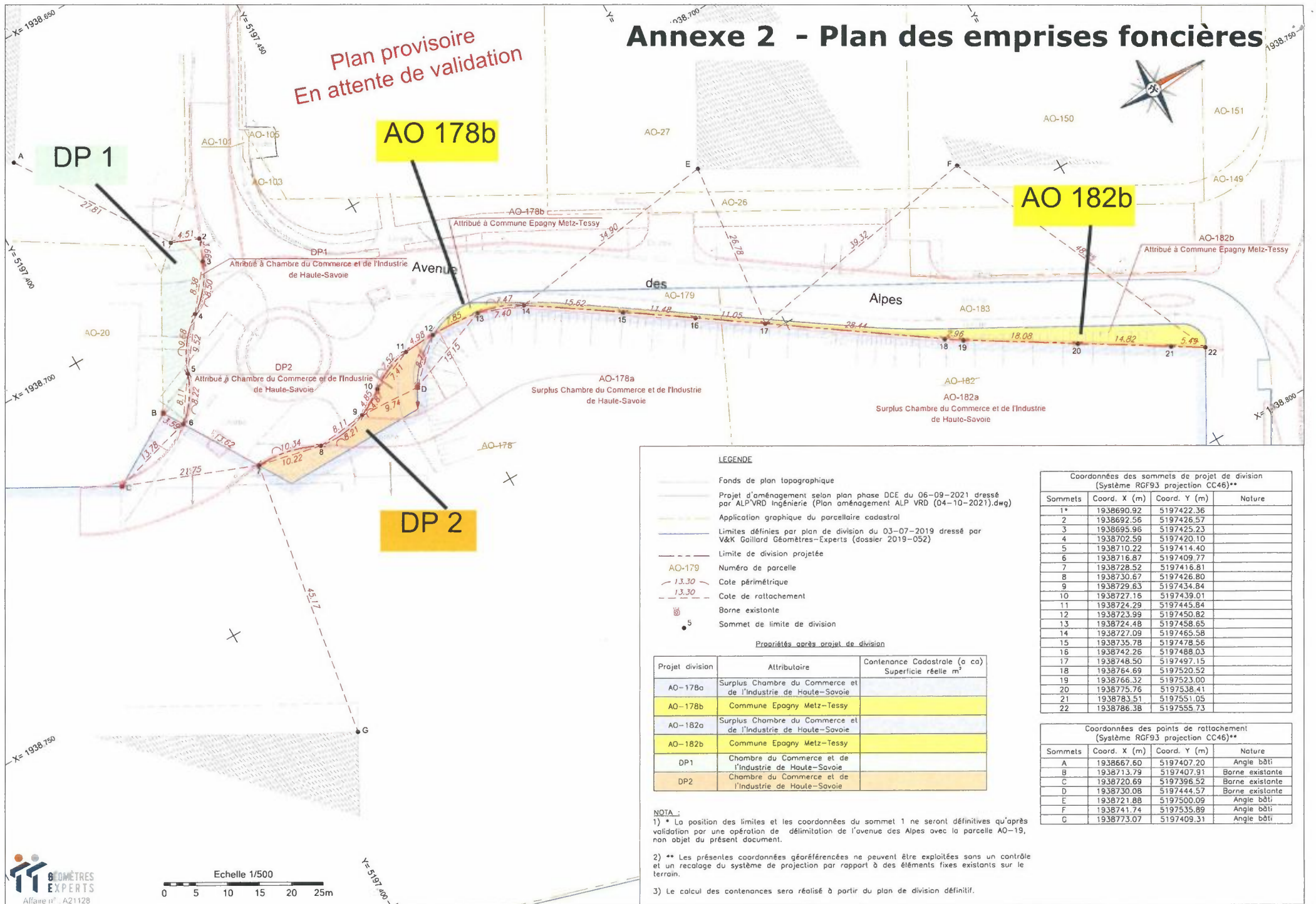


Annexe 1 - Plan d'aménagement de l'Avenue des Alpes



Annexe 2 - Plan des emprises foncières

Plan provisoire
En attente de validation



LEGENDE

- Fonds de plan topographique
- Projet d'aménagement selon plan phase DCE du 06-09-2021 dressé par ALPVRD Ingénierie (Plan aménagement ALP VRD (04-10-2021).dwg)
- Application graphique du parcellaire cadastral
- Limites définies par plan de division du 03-07-2019 dressé par V&K Gaillard Géomètres-Experts (dossier 2019-052)
- Limite de division projetée
- AO-179 Numéro de parcelle
- 13.30 Cote périmétrique
- 13.30 Cote de rattachement
- ⊕ Borne existante
- 5 Sommet de limite de division

Propriétés après projet de division

Projet division	Attributaire	Contenance Cadastre (a ca) Superficie réelle m ²
AO-178a	Surplus Chambre du Commerce et de l'Industrie de Haute-Savoie	
AO-178b	Commune Epagny Metz-Tessy	
AO-182a	Surplus Chambre du Commerce et de l'Industrie de Haute-Savoie	
AO-182b	Commune Epagny Metz-Tessy	
DP1	Chambre du Commerce et de l'Industrie de Haute-Savoie	
DP2	Chambre du Commerce et de l'Industrie de Haute-Savoie	

Coordonnées des sommets de projet de division (Système RGF93 projection CC46)**

Sommets	Coord. X (m)	Coord. Y (m)	Nature
1*	1938690.92	5197422.36	
2	1938692.56	5197426.57	
3	1938695.96	5197425.23	
4	1938702.59	5197420.10	
5	1938710.22	5197414.40	
6	1938716.87	5197409.77	
7	1938728.52	5197416.81	
8	1938730.67	5197426.80	
9	1938729.63	5197434.84	
10	1938727.18	5197439.01	
11	1938724.29	5197445.84	
12	1938723.99	5197450.82	
13	1938724.48	5197458.65	
14	1938727.09	5197465.58	
15	1938735.78	5197478.56	
16	1938742.26	5197488.03	
17	1938748.50	5197497.15	
18	1938764.69	5197520.52	
19	1938766.32	5197523.00	
20	1938775.76	5197538.41	
21	1938783.51	5197551.05	
22	1938786.38	5197555.73	

Coordonnées des points de rattachement (Système RGF93 projection CC46)**

Sommets	Coord. X (m)	Coord. Y (m)	Nature
A	1938667.60	5197407.20	Angle bâti
B	1938713.79	5197407.91	Borne existante
C	1938720.69	5197396.52	Borne existante
D	1938730.08	5197444.57	Borne existante
E	1938721.88	5197500.09	Angle bâti
F	1938741.74	5197535.89	Angle bâti
G	1938773.07	5197409.31	Angle bâti

- NOTA :
- * La position des limites et les coordonnées du sommet 1 ne seront définitives qu'après validation par une opération de délimitation de l'avenue des Alpes avec la parcelle AO-19, non objet du présent document.
 - ** Les présentes coordonnées géoréférencées ne peuvent être exploitées sans un contrôle et un recalage du système de projection par rapport à des éléments fixes existants sur le terrain.
 - Le calcul des contenances sera réalisé à partir du plan de division définitif.